862

RÉPONSE

AU

MÉMOIRE

DE

MM. BROUSSEAU, FRÈRES,

IMPRIMEURS DES SOIRÉES CANADIENNES.

Par F. A. H. La Rue,

(UN DES COLLABORATEURS.)

QUEBEC,

1862.

NB.

☞ *Les noms des abonnés des Soirées Canadiennes auxquels MM. Bryusseau ont envoyé leur* Mémoire *ne nous étant pas connus, les personnes qui recevront cette* Réponse *sont priées d'en donner communication à ceux qu'elles pourraient connaître.*

LaRue, Pr. A. H.

TPL 4154

RÉPONSE AU MÉMOIRE

DE MM. BROUSSEAU FRÈRES,

IMPRIMEURS DES SOIRÉES CANADIENNES.

Dans le *mémoire* si palpitant d'intérêt que viennent de publier Messieurs Brousseau, Frères, Imprimeurs, sur le passé, le présent et le futur des "Soirées Canadiennes," il est clairement établi, entre mille autres choses, que

Mr. LaRue n'a fait aucune réponse.

Quiconque a lu ce mémoire avouera, je l'espère, que j'ai bien acquis le droit d'en faire une. Personne ne niera non plus que dans toute cette brochure, les collaborateurs et le comité de direction, dont je suis le secrétaire, ne soient rudement malmenés. Ainsi, il est dit (p. 23) que la bonne foi des collaborateurs a été *surprise* par le comité ; plus loin, (p. 26) que le comité a voulu *déposséder* MM. Brousseau, Frères. Et puis, par ci par là, il est parlé dans ce document, et avec une désinvolture sans pareille, de manquements à la foi jurée, aux promesses, aux engagements, aux obligations, etc., etc.

Ce sont là, à mon avis, des accusations de la plus haute gravité, qui dépassent les limites ordinaires d'une simple explication, et qui frisent le libelle, pour ne pas dire plus.

Je viens donc, aujourd'hui, malgré une répugnance extrême, donner des explications sur "cette regrettable affaire." Mais je veux qu'il soit bien entendu, bien compris que je n'ai nullement la prétention de me constituer le défenseur du comité ou des collaborateurs ; ces messieurs, Dieu merci, n'ont pas besoin d'être défendus.

Ayant été le premier à suggérer l'idée de la publication des "Soirées Canadiennes," ayant été le premier à faire à ce propos des ouvertures à quelques-uns de mes amis, j'ai pris une part très-active aux premières transactions qui ont eu lieu entre le comité et les collaborateurs, et entre les imprimeurs et le comité. Je me crois donc en état de faire

*

connaître, autant que qui que ce soit, la nature des engagements contractés de part et d'autre.

II

Nature des Engagements.

Le *mémoire* appuie surtout sur ce point important, à savoir : que la nature des engagements entre les collaborateurs et les imprimeurs était et demeure *permanente.*

Est-il un seul mot de preuve à l'appui de cette prétention ? Pas un.—S'il en est, pourquoi ne les a-t-on pas produits ?

On tourne et retourne le Prospectus en tout sens, on le torture de mille manières pour en faire sortir le germe de cette lumineuse idée. A-t-on réussi ? Non.

En effet, je demande à tout lecteur impartial de vouloir bien relire ce Prospectus, et de m'indiquer un mot, un seul mot en vertu duquel les collaborateurs et le comité se trouvent engagés à écrire *indéfiniment* pour les "Soirées Canadiennes."

On cherche à s'étayer sur cette phrase : "*L'abonnement datera du premier Janvier de chaque année.*" Donc conclut le mémoire, la nature des engagements était *permanente.* Pour réfuter cette conclusion, il suffirait de répondre : "Les Soirées Canadiennes ont duré deux années ; donc nous avions raison de dire que l'abonnement daterait du premier janvier *de chaque année.*

Du reste, qui ne voit que tirer de ces simples mots une conclusion de cette portée, c'est faire preuve d'une bonhomie sans pareille. Quel est donc l'éditeur, où est l'imprimeur qui, en commençant une publication de ce genre, ne met pas ces mots ou quelques autres analogues en tête de son œuvre ? Combien de publications, depuis longtemps éteintes, où ces mots ont brillé en grosses lettres, et qui n'ont duré qu'un an, ou même que quelques mois.

Ici, qu'il me soit permis de poser une question bien simple à MM. Brousseau. Qu'auriez-vous fait, Messieurs, si, au lieu de vendre près de *mille* exemplaires des "Soirées Canadiennes," la première année, et de percevoir le joli montant de près de *mille* piastres, argent sonnant et comptant, qu'auriez-vous fait si vous n'eussiez eu que *vingt-cinq* abonnés, et que vous n'eussiez perçu que la somme de *vingt-cinq* piastres ? A cause de ces mêmes mots : *l'abonnement*

datera du premier Janvier de chaque année, vous seriez-vous crus obligés en honneur et en conscience de ruiner votre maison pour continuer cette œuvre ? — Je laisse au public et à MM. Brousseau le soin de donner la réponse.

Donc, par ces mots, vous n'avez jamais songé avoir contracté un engagement *permanent* envers le public. Si vous eussiez tenté de le faire croire, c'eût été une imposture ni plus ni moins ; car des engagements de cette nature répugnent au sens commun: Et si la nature de vos engagements n'était pas et ne pouvait pas être permanente, pourquoi donc la nôtre le serait-elle ?

Tous les collaborateurs démissionnaires s'accordent sur ce point : c'est qu'aucun d'eux ne s'est jamais imaginé, un seul instant, que, par sa collaboration, il contractait un engagement permanent avec MM. Brousseau, frères.

Et moi, de mon côté, je puis affirmer aux collaborateurs que le comité, dans le temps, a considéré, comme une haute faveur, que tous ces écrivains distingués voulussent bien s'associer à notre œuvre commune. Je puis les assurer, en outre, que jamais, jamais, comme membre du comité, il ne m'est venu à l'esprit qu'ils contractaient par là d'autre engagement que celui de patroner une œuvre utile et de donner à la publication, s'ils le voulaient et le pouvaient commodément, quelques fruits de leurs travaux littéraires. Jamais, non plus, le comité n'a pris sur lui d'engager la parole des collaborateurs, ni de faire entendre, directement ou indirectement, à MM. Brousseau, frères, que ces collaborateurs se trouvaient liés à eux en aucune manière.

M. Taché, seul, dans sa lettre explicative, publiée dans le mémoire, donne à entendre que c'était là la nature des engagements. Alors, si pareille promesse a été faite à MM Brousseau, elle ne l'a certainement pas été par les collaborateurs eux-mêmes, lesquels n'ont jamais eu affaire aux imprimeurs, si ce n'est pour la correction des épreuves. Qui donc a ainsi engagé à leur insu la parole des collaborateurs ? Je ne le sais. Mais si quelqu'un l'a fait, çà été en son propre nom, et, à celui-là de règler cette affaire avec MM. Brousseau.

Et puis, l'idée, l'idée seule de voir des hommes sensés et raisonnables s'engager à écrire *d'une manière permanente* et indéfiniment dans une revue, et cela *gratuitement,* sans pouvoir y renoncer, quand ils le jugeront à propos, cette idée

seule ne prête-elle pas souverainement au ridicule ! Mais, nous aurions donc par là abdiqué notre liberté ! Mais nous ne pourrions donc plus être que des esclaves dociles et soumis, rivés à la chaîne de MM. Brousseau, frères !

Allons donc ! est-ce qu'on nous prendrait pour des fous ?

Il est donc évident que non seulement il n'y a pas eu *d'engagement permanent* entre les collaborateurs et MM. Brousseau, mais qu'il serait même absurde de supposer qu'il ait pu y en avoir.

Mais, d'une manière ou d'une autre, il a dû se faire un engagement quelconque, au moins entre le comité et les imprimeurs. Cet engagement, quel est-il ? Le voici :

Cet engagement a été purement verbal. En venant en aide à la mémoire de MM. Brousseau, j'ôse me flatter qu'ils se le rappelleront. En tous cas, je me le rappelle parfaitement, moi, ainsi qu'un autre des membres du comité. Or, à cette époque, le comité n'était composé que de trois membres.

Un matin, (c'était à l'établissement de MM. Brousseau.) M. D. Brousseau, tout en *sollicitant* du comité *la faveur* de publier " les Soirées Canadiennes," et tout en calculant ouvertement le grand bien que cela ferait à sa maison, M. D. Brousseau prit un numéro du Courrier du Canada, et le pliant en huit, nous dit : " douze livraisons des Soirées équivaudront à douze numéros du Courrier. Quant à moi, *si vous me donnez l'entreprise*, lors même qu'il n'y aurait que cinquante abonnés, je m'engagerai à finir l'année. Car, ajouta-t-il, il ne peut y avoir aucun risque avec la liste de noms que vous nous montrez là."

A cela nous répondîmes :

" Quant à nous, lors même qu'il n'y aurait que cinquante abonnés, nous nous engagerons volontiers à fournir le manuscrit nécessaire pour remplir les douze numéros, et compléter l'année."

Cet engagement est aussi frais à ma mémoire que s'il eût eu lieu hier.

Voilà le seul et unique engagement qui ait été contracté entre le comité et MM. Brousseau, et, comme on le voit, la parole des collaborateurs, je tiens à l'établir, n'était nullement engagée. La parole seule des membres du comité pouvait se trouver, par là, engagée, ainsi que celle de MM. Brousseau, mais, *pour l'année* 1861 *seulement*. Et si,

au bout de l'année 1861, MM. B. eussent jugé à propos de cesser la publication, personne n'aurait pu leur adresser un mot de reproche ; de même que, en retirant notre collaboration après avoir complété les 12 livraisons de 1861 et de 1862, personne, certainement, n'a le droit d'y trouver à redire.

Il n'en serait pas de même, assurément, si nous eussions retiré notre collaboration, au milieu de l'année 1861. Car, alors, nous (mais les membres du comité seulement) aurions manqué à notre promesse. De même, encore, bien que cet engagement n'aît pas été répété formellement pour 1862, néanmoins nous aurions cru manquer à nous-mêmes, à MM. Brousseau, et à nos abonnés, si nous n'eussions complété les 12 numéros de cette année, et fait parvenir aux souscripteurs la douzième et dernière livraison. Mais, l'année une fois finie, tous nos engagements se trouvent remplis, d'après ces mots mêmes du Prospectus : *l'abonnement datera du premier janvier de chaque année.*

Or, voyons dans quels termes les collaborateurs ont, non pas donné *leur résignation*, comme se plait à le dire le mémoire, mais *retiré leur collaboration*, et en effet quelle espèce de *résignation* pourrait-il y avoir ?

Quelle position, quelles faveurs les collaborateurs tenaient-ils du gouvernement de MM. Brousseau, pour qu'il pût y avoir *résignation* de leur part ? Le mot *résignation*, dans la bouche de MM. Brousseau, est pour le moins prétentieux.

Pendant deux années, les collaborateurs ont accordé leur aide à la publication, et leur collaboration, *ils la retirent* aujourd'hui, par la raison bien simple qu'on peut refuser quand on veut ce qu'on donne par pure bonté.

Voici dans quels termes a été donné cet *avertissement.*

Québec, 11 *Octobre,* 1862.

MESSIEURS,

Les soussignés ont l'honneur de vous informer qu'à partir du premier Janvier, 1863, ils cesseront de prendre part à la publication des " Soirées Canadiennes."

Suivent huit signatures.

Jusqu'au 1er Janvier 1863, cette publication est donc encore et reste sous le contrôle exclusif du comité de direction. Et, s'il est donné à nos lecteurs de lire la pièce de poésie que M. Crémazie vient de publier dans la livraison de Novembre,

c'est au comité, après M. Crémazie, qu'ils le doivent, non à MM. Brousseau.—Et pourtant, voyons comment ils s'expriment dans leur *Mémoire*, (P. 27.)

" Pour terminer l'année 1862, nous publierons dans les mois de Novembre et Décembre, les deux premières parties d'un poème de M. Crémazie, &c."

Et qui vous a donc permis à vous, MM. Brousseau, de faire cette annonce, et de dire : " Nous publierons, &c." N'avez-vous pas dit (P. 5,) que nous avons *la haute main sur la partie intellectuelle*, que nous seuls avons le droit *d'admettre ou rejeter les écrits proposés*. D'après vos propres admissions, n'est ce pas du comité que vous tenez ce poème ? Et qui vous a remis ce manuscrit entre les mains, si ce n'est un membre du comité ?

Oui, tous les droits du comité restent intacts *jusqu'au premier Janvier* 1863. Et cette annonce, de même que toute autre analogue, faite par MM. Brousseau, au sujet des Soirées Canadiennes, pour l'année 1862, est nulle, si elle n'est autorisée par le comité.

Et puis, aux termes mêmes de vos obligations, telles que définies par votre mémoire, de *recevoir du comité le manuscrit*, etc., etc., que diriez-vous, MM. Brousseau, si ce même comité vous enjoignait, dès aujourd'hui, de suspendre la publication du poème de M. Crémazie, et d'imprimer cette réfutation même que j'écris à l'heure qu'il est à votre adresse, pour la livraison de Décembre 1862 ! ! De quel droit pourriez-vous vous y refuser ? ?

Si le comité ne le fait pas, c'est parce qu'il ne poussera pas la cruauté jusqu'à donner lieu à un tel *quiproquo*.

III

Générosité. Munificence. Désintéressement.

Le même mémoire fait ressortir, avec beaucoup de *désintéressement*.....le désintéressement et la générosité, et la libéralité, et la munificence de MM. Brousseau.

" Nous nous proposions de faire beaucoup pour cette publication ! ...Notre intention était de nous conduire comme par le passé, de promettre moins et de donner plus."

Et puis, il est parlé de pertes, de risques encourus, etc., etc.

Tout ce pathos n'est inventé que pour exciter la pitié et la commisération du public.

En effet, s'il y avait tant de *risques* à encourir, pourquoi donc MM. Brousseau ont-ils demandé avec *tant d'instance la faveur* de publier cette œuvre ? Je n'exagère pas ; ils ont fait les plus grandes sollicitations pour l'obtenir. Nous pouvions tellement nous passer d'eux, qu'avant d'avoir rien arrêté, il y avait eu des pourparlers entre un des membres du comité et quelques autres imprimeurs de la ville ; et ces derniers s'offraient aussi, *et avec empressement*, à faire cette publication à leurs risques et périls. Ne se souviennent-ils pas d'avoir donné une verte semonce à un de leurs employés qui, dès les premiers jours, connaissant notre projet, n'avait pas cru pouvoir le leur communiquer ? Pourquoi l'ont-ils accusé de ne pas prendre les *intérêts de leur maison*, etc.

Dès le commencement, MM. Brousseau ont cru, (et ils n'ont pas eu tort,) ils ont dit à nous-mêmes, à plusieurs reprises, que cette publication serait pour leur maison une excellente affaire ; qu'à part les bénéfices à réaliser, et qui n'étaient pas douteux, cette œuvre amenerait de l'eau au moulin de plusieurs manières.

D'ailleurs, ne le disent-ils pas eux-mêmes dans leur *Mémoire* ?

" Nous tenons aux " Soirées Canadiennes " (P. 21) un peu pour les profits, beaucoup pour l'honneur de notre maison".

Plus loin (P. 22) n'est-il pas dit en toutes lettres " *Dans le marché conclu entre nous et le comité.....il y avait pour nous le mobile d'agrandir la réputation et les moyens de notre maison,*" est-ce assez clair ?

Tous ces grands mots donc de désintéressement, de générosité, de *risques encourus* ne sont qu'une comédie, une farce.

Le mot *grippe-sou* se trouve quelques pages plus loin dans le mémoire ....c'est un mot malheureux ! mais .....je n'en suis pas responsable.

MM. Brousseau se plaignent que la demande du comité va faire tort à leur maison. Oui et non. Oui, vu qu'ils ne publieront pas *le Foyer Canadien ;* mais, aucun de nous ne se croit obligé de faire les affaires de la maison Brousseau et Cie. Non, s'ils prétendent qu'ils n'ont pas déjà réalisé de

jolis bénéfices, et qu'il ne leur reste pas encore entre les mains la jolie valeur de douze cents piastres qu'ils sont sûrs de percevoir avant longtemps.

Afin de pousser jusqu'à ses dernières limites l'attendrissement du public, le mémoire va jusqu'à donner des chiffres. Par ces chiffres, il est établi, que 1500 exemplaires des " Soirées Canadiennes " imprimés, brochés, etc., etc., ont coûté 650 piastres.

Ces chiffres sont-ils exacts ! J'espère dans l'intérêt de MM. Brousseau qu'ils se sont trompés, et qu'ils ne tarderont pas à avouer leur erreur. En effet, j'ai, par devers moi, les soumissions de trois imprimeurs de cette ville, soumissions données à un des membres du comité en 1861. Ces trois imprimeurs, séparément, s'engagent à imprimer, brocher, etc., etc., 1500 exemplaires des " Soirées Canadiennes " de la même manière et comme MM. Brousseau, et avec les mêmes obligations, pour 600 piastres ! Et ces mêmes imprimeurs nous ont avoué candidement que sur cette somme ils réaliseraient un très-joli bénéfice. Et MM. Brousseau, eux, portent à 650 piastres le coût seul de cette impression, brochage, etc. !

De plusieurs autres manières encore le mémoire fait mousser la générosité de MM. Brousseau et leur désintéressement. On dirait vraiment qu'ils craignent de rencontrer des incrédules, on dirait qu'un instinct secret ..... que quelque chose leur dit qu'il est nécessaire pour eux d'appuyer fortement auprès de leurs lecteurs sur ce point chatouilleux.—Mais c'est ici le temps de faire voir la part de chacun dans cette publication.

De quels magnifiques priviléges ne jouissaient pas les rédacteurs des " Soirées Canadiennes" ! Quelle position digne d'envie leur avaient faite la libéralité et la condescendance de MM. Brousseau !

" Les collaborateurs, dit le *mémoire*, en retour de leur part de travail dans la chose, avaient la *haute main* sur la partie intellectuelle"— (MM. Brousseau se contentant, comme disait un homme d'esprit, de faire *main basse* sur la partie matérielle !) " Jamais—(qui le croira !)—*nous* (MM. Brousseau !) ne nous sommes immiscés dans le choix des sujets ou des écrits : tout ce que le comité trouvait bon était bon pour *nous ;* tout ce qu'il rejetait était mis de côté par *nous !* "

Un laisser-faire aussi coupable ne mériterait-il pas les plus graves reproches de la part de *leurs* lecteurs ?

Mais voici qui ne s'est jamais vu ! voici qui dépasse toutes les bornes, et prouve d'une manière concluante que l'exigence des collaborateurs a été poussée jusqu'à ses dernières limites ; et que ces mêmes collaborateurs étaient, vraiment .... des collaborateurs *aux petits soins ! " Ils se réservaient encore le droit de voir et de corriger les épreuves ! ! "*

Continuons :

Les collaborateurs *" devaient souscrire comme tout le monde pour avoir droit à des exemplaires ! "* Malgré cela, MM. Brousseau *ont donné aux collaborateurs chacun un exemplaire bien relié du volume.*

Ils ont oublié d'ajouter que ce présent n'a été fait qu'après quelques difficultés survenues entre eux et le comité : difficultés assez graves pour qu'il eût été fortement question de leur ôter la publication des " Soirées Canadiennes." C'était du baume tout simplement qu'on venait appliquer sur des blessures. Mais ce baume, quelques membres du comité l'ont trouvé inopportun, et ont songé sérieusement à le renvoyer. S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils craignaient de mortifier MM. Brousseau.

" A la fin de l'année, nous rendant aux désirs du comité, nous publiames 92 pages de plus que nous n'étions obligés."

Le comité a eu bien assez de peine à obtenir cette prime en faveur de leurs abonnés, malgré que MM. Brousseau eussent alors perçu 850 piastres.

" Il est probable encore que notre liste de souscription, publiée presque malgré nous, à la demande du comité, etc." *Malgré vous,* c'est très vrai ! Mais à votre place, je ne l'aurais pas dit.

Après cette interminable énumération de tous les actes de générosité de MM. Brousseau, on devait s'attendre à l'exclamation pleurnicheuse qui va suivre !

" Et bien ! tout cela et bien d'autres petites choses que nous passons sous silence n'ont pu satisfaire la majorité du comité de collaboration."

Mais, il est encore un autre exemple de la munificence de MM. Brousseau qu'ils n'ont pas relaté, (pur oubli !) et qui juché sur cet échafaud age de générosités y aurait eu la mine

à-peu-près d'un chapiteau corinthien sur un fût toscan. J'en fais grâce à MM. Brousseau. Enfin, à toute cette grêle de générosités qui a toujours plu sur la tête du comité comme une bénédiction, MM. Brousseau viennent de mettre le comble par la publication de leur *Mémoire*.

MM. Brousseau croient, sans doute, (je serais bien fâché si je les empêchais de se bercer de ce doux espoir) MM. Brousseau croient, sans doute, que leur œuvre est irréprochable. A tout péché miséricorde! M. le Vicomte de la Guéronnière, M. Edmond About et tous les grands brochuriers ont entretenu la même idée. Quant à moi, je leur permets à tous, et bien volontiers, cette complaisance en eux-mêmes. Je sais qu'il faut pardonner beaucoup aux auteurs sur le point de l'amour-propre. Mais enfin, si la fantaisie m'en prenait, ne pourrais-je pas faire à MM. Brousseau les observations suivantes :

1o. N'aurait-il pas été au moins convenable de prévenir les membres du comité et les collaborateurs que leurs réponses seraient publiées, et serviraient à grossir la brochure de MM. Brousseau, frères ?

2o. Tant que cette condition essentielle n'a pas été remplie, n'est-ce pas une règle, une loi inexorable *pour tous les auteurs* de ne jamais publier une lettre privée ?

Or, toutes les lettres des collaborateurs, publiées dans la brochure, à l'exception de la dernière, sont des lettres *privées !* Aucun d'eux n'a été prévenu que sa réponse serait publiée; tous étaient loin de s'y attendre, et personne ne leur a demandé permission de livrer ces documents à l'impression. C'est tellement vrai qu'une de ces lettres est imprimée dans la brochure avec ce mot en grosses lettres, *privé !* Que diriez-vous MM. Brousseau s'il me prenait fantaisie à moi de publier la seule lettre que j'aie reçue de vous, avec toutes les fautes d'orthographe qu'elle renferme ?

3o. Depuis quand donc, MM. Brousseau, est-il permis de rendre publiques des conversations privées comme le fait votre brochure ?

MM. Brousseau, vous avez été plus loin, vous avez essayé de jeter du ridicule sur un homme que tout le pays respecte et vénère, qui a poussé la bonté jusqu'à aller vous trouver en personne, pour vous donner amicalement ses explications, et que son caractère devait mettre à l'abri d'une pareille

insulte.....! C'est bien mal à vous ; hâtez-vous de lui en demander pardon.

IV

Résignation—Consolations.

Si j'ai refusé, il y a quelques jours, de donner les causes de ma démission, c'est parce que MM. Brousseau eux-mêmes avaient fait connaître quelques jours auparavant leur détermination de ne pas répondre à une lettre officielle du comité. Et puis, en motivant ma résignation, il m'aurait fallu entrer dans des détails désagréables pour MM. Brousseau. C'est pour la même raison, j'en suis convaincu, que les autres collaborateurs ont fait des réponses si laconiques.

Aujourd'hui, MM. Brousseau ont réussi à élever toute cette petite affaire à la hauteur d'un scandale ; ils ne devront pas trouver mauvais que je leur dise publiquement. bien qu'à mon grand regret, pourquoi j'ai retiré ma collaboration.

Depuis que MM. Brousseau sont chargés de cette publication, j'avouerai franchement qu'il m'a toujours semblé que leur unique but était d'en faire une spéculation purement industrielle, et de lui faire rapporter *pour eux* les bénéfices les plus considérables, avec le moins d'efforts possibles. J'aurais pu me tromper ; mais, aujourd'hui, cela ne fait plus aucun doute pour moi, depuis qu'ils l'ont avoué eux-mêmes dans leur mémoire. En effet, p. 22, on lit : " *Dans le marché conclu . . il y avait pour nous le mobile d'agrandir la réputation et les moyens de notre maison !*"—Il n'y a là qu'un *mobile* d'oublié, le bien public ! Or *ce mobile* était le premier aux yeux du comité et des collaborateurs.

La moindre demande du comité leur faisait jeter les hauts cris. Ainsi une liste des abonnés que nous leur proposâmes de publier à la fin de 1861 nous fut accordée " presque malgré eux," comme ils ont la naïveté de l'avouer dans leur mémoire. Et lorsque le comité s'apercevant que Messieurs Brousseau avaient déjà perçu d'avance près de 900 piastres pour une publication dont le coût pouvait être tout au plus de 500, lors, dis-je, que le comité pria MM. Brousseau de donner comme prime aux abonnés la fin du " Voyage sur les Côtes de la Gaspésie, de M. Ferland," il nous fallut pérorer, négocier, vaincre toutes sortes de difficultés, leur représenter qu'à part la forte somme déjà réalisée, il leur restait encore une valeur de 500 piastres entre les mains ; enfin ce fut encore " *malgré eux* " qu'ils se rendirent au désir du comité. Delà,

de petites misères, des tiraillements désagréables, des aigreurs qui ont fait dire plus d'une fois à MM. Brousseau que, parmi les membres du comité, il n'y en avait qu'un seul qui prît leurs intérêts, que les trois autres étaient leurs ennemis, (textuel).

Dans le cours de cette année, MM. Brousseau n'ont presque fait aucune démarche pour obtenir un nouvel abonnement. Nous les avons pressés bien des fois d'avoir des agents à Montréal, à Trois-Rivières, à St. Hyacinthe: ils n'en ont rien fait. Aussi, faut-il s'étonner que malgré leur peu d'ardeur, il puisse y avoir encore 514 noms sur la liste des abonnements. Plus d'une fois même, j'ai cru avoir raison de soupçonner que cette apathie provenait d'un calcul politique plutôt que de l'indifférence. Et en effet, en nous disant qu'il n'y avait qu'un très-petit nombre d'abonnés, n'était-ce pas là le meilleur moyen d'engager le comité à ne pas enlever cette exploitation de leurs mains? Le croira-t-on? Nous-mêmes, membres du comité, nous ne connaissons le nombre de nos abonnés que depuis quelques semaines. Trois ou quatre fois durant l'année je leur en ai fait la demande; on m'a invariablement répondu: "Je ne sais pas." A maintes reprises, il a été question parmi certains membres du comité de demander officiellement cette liste des abonnés; nous ne l'avons pas fait, craignant l'humiliation d'un refus.

Enfin, cette manière de traiter cavalièrement le comité en toutes circonstances leur était devenue si familière que MM. Brousseau eux-mêmes croient devoir s'en vanter dans leur mémoire, et en tirer une petite gloriole. Au sujet des propositions que leur a faites le comité, ces Messieurs Brousseau, qui avaient jusque là consenti à exploiter la partie matérielle de la publication seulement, et à nous laisser comme fiche de consolation la correction des épreuves, au sujet de ces propositions, ces Messieurs nous disent: "Nous étions décidés (p. 10) à ne pas répondre à cette missive, expédiée sans correspondance préalable, etc., etc.

Avec quelle espèce de pincettes faut-il donc les prendre, ces Messieurs Brousseau?

Il est évident que la situation était devenue tellement tendue qu'il n'y avait plus moyen d'y tenir. La position des membres du comité, moins un, était devenue une position presque ridicule.

Notre bon vouloir, nos efforts, nos travaux pour la réussite de l'œuvre, tout cela était compté pour rien. Nous étions devenus leurs très-humbles serviteurs. Et faut-il s'en étonner lorsqu'ils viennent eux-mêmes aussi ingénument proclamer que nous étions engagés et d'une manière permanente à leurs services ?

On se demandera peut-être comment nous avons pu aussi longtemps souffrir un tel état de choses ; mais nous tenions beaucoup à l'existence des "Soirées." On s'étonnera probablement encore que nos propositions aient été aussi libérales, que nous leur ayions offert $600 pour l'impression du Recueil, puis une commission de quinze par cent, etc. Mais malgré tous nos griefs, nous tenions à épuiser tous les moyens possibles de conciliation.

Ils n'ont pas voulu ; ils ont préféré semer le scandale ; à eux d'en récolter les fruits.

Et du reste la majorité du comité, accusée par MM. Brousseau " de ne pas prendre leurs intérêts" avaient en vue un autre intérêt bien plus important que celui de MM. Brousseau, l'intérêt public.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous nous voyons en bon chemin de réaliser nos vues. Avec l'aide du *Foyer Canadien,* si la bonne volonté du public correspond à notre zèle, nous ne doutons nullement de pouvoir donner deux volumes au lieu d'un par année à nos souscripteurs, et pour la même modique somme d'une piastre. Il n'est pas besoin de dire qu'il n'est question pour nous d'aucune rétribution pécuniaire. Nous offrons à nos abonnés notre bon vouloir et nos efforts. Nous désirons ardemment surtout tirer de l'oubli une foule de documents importants pour l'histoire de notre jeune pays : documents qui ne se rencontrent plus que dans quelques bibliothèques rares et privilégiées, et qu'un incendie peut faire disparaître un jour ou l'autre. Tous les ans, nous publierons un état détaillé de nos finances, et le public sera à même de juger s'il en dépend de lui ou de nous que nos vœux ou nos *rêves* se réalisent.

En Janvier prochain, les " Soirées Canadiennes" compteront deux années d'existence : On nous avait promis six mois de vie ! La preuve de leur vitalité, au moment où nous abandonnons cette publication, ce sont les efforts que l'on fait pour la maintenir.

Du reste, comme le dit si bien le *Mémoire,* le *Foyer*

Canadien est un petit *expédient* .....seulement cet expédient ne sera pas imprimé chez MM. Brousseau.

J'aurais désiré beaucoup, pour ma part, conserver le titre " Soirées Canadiennes." Mais, bien que Messieurs Brousseau aient condescendu jusqu'à nous laisser *la haute main sur la partie intellectuelle* de l'œuvre, bien qu'il soit formellement déclaré dans la lettre de M. Taché que *le titre des Soirées, représentant la propriété littéraire, appartient au comité,* malgré tout cela, MM. Brousseau annoncent au public que le titre leur appartient, et que les " Soirées Canadiennes" seront continuées, si faire se peut, l'année prochaine. Puisse ce titre leur porter bonheur! Seulement, que leurs futurs et heureux collaborateurs profitent de notre expérience! Que dans leur acte d'engagement ils aient bien soin d'introduire une clause spéciale à l'effet de constater si leur collaboration sera ou ne sera pas permanente; sans quoi .... Les abonnés feront bien d'y voir aussi: car qui sait si un abonnement ne peut pas devenir permanent!

Les collaborateurs devraient aussi permettre à MM. Brousseau de *s'immiscer dans le choix des écrits;* tout le monde y gagnerait. Seulement, qu'ils tiennent bon sur un point, un seul point, mais qu'ils y tiennent *mordicus,* à savoir:..... le droit de corriger les épreuves!

Postscriptum.

On trouvera peut-être que cette réponse est un peu tardive: mais MM. Brousseau se sont montrés impitoyables jusqu'au bout. En effet, le mémoire était déjà distribué à Montréal et ailleurs, avant que les collaborateurs l'eussent reçu. Pour moi, je me garderai bien de leur jouer ce mauvais tour, et le premier exemplaire de ma réponse sera à leur adresse.

On me dit que quelques personnes, après avoir lu le mémoire sont restées sous l'impression que nous avions retiré notre collaboration tout-à-coup, sans fournir la matière nécessaire pour compléter l'année. Je crois avoir assez prouvé que les *Soirées* restent sous notre contrôle *jusqu'au premier Janvier* 1863, et que le manuscrit même de M. Crémazie a été livré à l'impression par un membre du comité. Bien plus, si, pour nous ménager une agréable surprise, MM. Brousseau, désiraient faire cadeau à leurs lecteurs de quelques livraisons de plus pour grossir le volume de 1862, je les informe que le comité se fera un devoir de seconder leur zèle.